

9 octobre 2009

## Inauguration de la plate forme d'aide aux aidants familiaux

**Le vendredi 09 octobre 2009,  
à l'Espace Seniors,  
245 chemin de Mas de Rochet,  
34 170 Castelnau le Lez**

la CRAM Languedoc-Roussillon et la CPAM de Montpellier-Béziers inaugurent, en présence de

**Alain Cwick**, Président du Conseil d'Administration de la CRAM  
**Jacques Artières**, Président du Conseil de la CPAM  
**Jean-Claude Reuzeau**, Directeur de la CRAM  
**Gilles Cazaux**, Directeur Général de la CPAM

**la nouvelle plate forme d'aide aux aidants familiaux** sur le département de l'Hérault. Ce service est destiné à toute personne accompagnant à son domicile un membre de sa famille :

- personne âgée dépendante
- personne atteinte d'affection de longue durée ou de maladie chronique (maladie d'Alzheimer ou apparentée)
- personne invalide ou adulte handicapé.

**11h00** : inauguration en présence des partenaires

**12h00** : point presse

*L'inauguration sera suivie d'un moment de convivialité autour d'un buffet.*

**Contact presse :**

**Ivan Ivanov- Communication/Relations presse**

☎ 04 67 12 90 40/ Fax: 04 67 12 90 41

[ivan.ivanov@cram-lr.fr](mailto:ivan.ivanov@cram-lr.fr)

## **La plate forme d'aide aux aidants familiaux : une véritable innovation en matière d'aide aux aidants sur le département de l'Hérault**

Ce projet élaboré par la CRAM du Languedoc-Roussillon et la CPAM de Montpellier concerne les aidants familiaux de personnes dépendantes à domicile, qu'elles soient âgées, atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique (maladie d'Alzheimer ou syndromes apparentés), invalides ou handicapées, et ce quel que soit leur âge ou leur situation.

Pour bénéficier des services de cette plate-forme, l'aidant doit relever du régime général et ne bénéficier d'aucune allocation spécifique.

### **Objectif : prévenir les risques de fragilité chez les aidants familiaux**

Ce service, mis en œuvre dans un premier temps sur le département de l'Hérault, vise à prévenir les risques de fragilité chez les aidants, garantir la qualité de vie des personnes dépendantes et ainsi réguler les dépenses de santé (coûts liés à la dégradation de l'état de santé des aidants et de leurs proches).

L'objectif est d'offrir à l'aidant ressentant le besoin d'être aidé et soutenu un accompagnement adapté à ses besoins.

### **Un point d'entrée unique : le 3646**

L'aidant se voit proposer une évaluation de ses besoins et des actions concrètes d'accompagnement adaptées :

- aide ménagère à domicile
- aide aux courses et à la préparation des repas
- aide aux vacances et au maintien du lien social
- soutien psychologique
- groupes d'expression et de soutien
- actions de prévention...

## L'orientation vers des actions d'accompagnement adaptées

Les actions d'accompagnement s'appuient sur 11 types de services couvrant les dimensions les plus importantes du bien-être, de la vie sociale, de l'aide dans les tâches quotidiennes, du soutien psychologique...

Ces actions permettront ainsi :

- d'offrir du temps libéré des contraintes
- d'accompagner la personne aidante
- de l'informer, la soutenir et l'accompagner pour l'aider à faire face à la prise en charge d'une personne dépendante,
- de favoriser le maintien de sa vie sociale et relationnelle et de concourir à son bien-être psychologique et émotionnel.

23 prestataires de services sur le département de l'Hérault sont référencés par la CRAM. Ils proposent des actions d'aide ménagère au domicile, d'aide aux courses et à la préparation des repas, les sorties accompagnées et l'aide au maintien du lien social.

La CRAM assure l'animation et le financement de groupes d'expression et de soutien, d'échange et d'information en vue de prévenir l'épuisement des aidants, prévenir les situations de maltraitance, rompre l'isolement des aidants et prendre en compte sa santé, éviter les placements d'urgence.

## La prise en charge financière des actions proposées

Durant la période expérimentale qui sera menée d'octobre à décembre 2009, ces actions seront financées exclusivement au travers des crédits d'action sanitaire et sociale de la CPAM, pour un montant maximum de 2000 € par aidant accompagné.

A compter de 2010 et au vu de l'évaluation de l'activité et des résultats de cette plate-forme, la Caisse Régionale s'associera à la prise en charge financière de ces actions dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP).

## Le réseau de partenaires

Pour l'orientation des aidants en difficulté, cette plate-forme s'appuiera notamment sur le réseau de médecins généralistes, les consultations mémoire, les services d'aide à domicile de l'Hérault et les principaux partenaires tels que l'association France Alzheimer.